

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023**

N° 2023 0131

L'An Deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 12 décembre 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Corentin GROS, Robert LEVY, Olivier CHENU

Absents excusés : Xavier BRONNER (pouvoir donné à Robert LEVY), Tony BUTHOD GARCON (pouvoir donné à Corentin GROS), Emmanuel MAEGEY, Olivier SACHE (pouvoir donné à Vincent RUFFIER DES AIMES), Gérard RUFFIER LANCHE

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	10
Votes pour :	10
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

Objet : Tarif des frais de secours pour la saison d'hiver 2023/2024 : frais d'évacuation hélicoptéré et frais d'évacuation sanitaires par ambulances privées

M. le Maire informe l'Assemblée que la SAP a adressé le 17 octobre 2023 au SIGP le projet de tarifs de secours pour l'hiver 2023-2024, et que le SAF a adressé sa proposition tarifaire au SIGP le 30 octobre 2023 pour les tarifs hélicoptérés de l'hiver 2023-2024.

Par ailleurs, il présente et détaille les tarifs proposés par la SAP en termes de secours pour l'hiver 2023-2024.

Il est précisé que, pour les tarifs hélicoptérés, pour les machines Biturbines médicalisées (EC145) au départ de Courchevel, le SAF propose cet hiver le tarif de 76,21 € HT la minute, auquel s'ajoutera à chaque démarrage un forfait de 6 mn techniques sur la base « décollage patin/posé patin ».

En revanche, pour les Mono-turbine, (AS350 B3 Non médicalisé) le SAF propose d'appliquer le régime forfaitaire ou horaire, à savoir 31 € HT la minute, comme l'an passé.

La variation du prix en fonction de l'évolution du coût des carburant n'est pas proposée par le SAF cet hiver. Si elle doit s'appliquer après accord de l'association des maires de montagnes et de l'association des directeurs de piste, une nouvelle délibération sera nécessaire.

Les délibérations adoptées par les communes devront également porter sur le tarif du transport hélicoptéré (médicalisé ou non) et celui des transports sanitaires (ambulances privées ou VSAB), ainsi que les évolutions ou précisions réglementaires suivantes :

MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE

- Les secours concernés sont ceux réalisés sur l'ensemble du domaine skiable, y compris sur les itinéraires de ski de fond.
- Vu l'article 54 de la loi dite « Démocratie de proximité » du 27 février 2002 : « Toutefois sans préjudice des dispositions applicables aux activités réglementées, les communes peuvent exiger des intéressés ou de leur ayant droits une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir. »
- L'encaissement des sommes dues au titre des frais de secours s'effectue dans le cadre de la régie de recettes.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- APPROUVE les tarifs de secours et secours hélicoptérés suivants pour l'hiver 2023/2024 :
 - Départ des pistes (gare de la télécabine de Champagny-en-Vanoise ou chalet d'accueil du site nordique de Champagny-le-Haut) vers le cabinet médical de Bozel : 310.00 €
 - Zone front de neige et Accompagnement/transport : 62 €
 - Zone 1 rapprochée : 256 €
 - Zone 2 éloignée : 440 €
 - Zone 3 hors-piste : 855 €
 - Zone 4 technique non médicalisée : 868 €
 - Zone 5 recherches, avalanches, logistiques secours :
Frais réels Tarifs proposés :
 - 48 € coût horaire main d'œuvre pisteuse secouriste
 - 228 € coût horaire chenillette.
 - 100 € coût horaire motoneige.
 - Transport par hélicoptère, machines Biturbines médicalisées (EC145), prix de la minute de vol de base de 76,21 € HT (71,30 € HT l'an passé), avec application d'un forfait de 6 minutes techniques à chaque démarrage, sur la base « décollage patin/posé patin ».
 - Transport par hélicoptère Mono-turbine, (AS350 B3 Non médicalisé) application du tarif de 31 € HT la minute de vol (31 € l'an passé).
- EMET un avis favorable sur la proposition de tarifs relatifs aux frais de secours et secours hélicoptérés applicables sur le domaine skiable Champagny en Vanoise, pour la saison hivernale 2023-2024, y compris de l'application du forfait à chaque démarrage pour les secours hélicoptérés.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
René RUFFIER LANCHE

